



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 22 juillet 2009

**Préavis municipal no 3/2009
relatif à l'achat de forêts**

Séance du Conseil général du 29 septembre 2009

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En 2005 la Commune de Féchy a cédé 900 m² de forêt en échange d'un pré-champ de 8'200 m², sur lequel 9 châtaigniers ont été plantés.

Pour compenser cette partie de forêt exploitable, la Municipalité s'est approchée de Monsieur Jean Reuge, citoyen de Ste-Croix, dont la parcelle jouxte la parcelle communale n° 106, de l'autre côté de la place de bois réaménagée il y a 4 ou 5 ans.

La parcelle n° 71 qui nous intéressait représente une surface de 14'459 m². Lors de l'entretien que nous avons eu avec notre garde-forestier M. François Martignier et M. Jean Reuge, ce dernier nous a informés que s'il vendait sa forêt, ce serait tout ou rien et qu'il voulait en référer à ses enfants. La réponse fut positive.

Les quatre parcelles concernées, toutes sises sur la commune de Montherod, soit les parcelles n°s 71, 227, 249 et 263, représentent une surface totale de 46'296 m². Compte tenu de la potentialité d'exploitation estimée par notre garde-forestier, nous sommes tombés d'accord sur un montant de transaction de Fr. 100'000.—. La Municipalité est convaincue que cette acquisition, à moyen et long terme, est une bonne opération pour les futures générations.

Nous joignons au présent préavis le rapport détaillé de M. François Martignier ainsi que le plan des parcelles propriétés de la Commune de Féchy et de celles de M. Jean Reuge avec qui nous avons signé un acte de vente et d'achat le 16 juillet dernier sous la seule condition de la décision du Conseil général.

.../2

Ainsi, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit de Fr. 105'000.-, représentant le prix d'achat augmenté des frais d'acquisition, pour l'achat des parcelles n^{os} 71, 227, 249 et 263 sises sur la commune de Montherod. Ce montant sera prélevé du compte 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs.

Au nom de la Municipalité

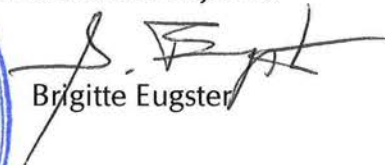
Le Syndic



Francis Liard



la secrétaire adjointe



Brigitte Eugster

Annexes : 1 rapport + 1 plan

Informations concernant l'achat des forêts de M. Reuge.

Les forêts de M. Reuge sont composées de 4 parcelles (Plan annexe).

Territoire communal de Montherod		Taxation du garde forestier		
Parcelle no. 71	14'459 m ²	CHF	30'589.-	(2.12 CHF/m ²)
Parcelle no. 227	5'076 m ²	CHF	10'152.-	(2 CHF /m ²)
Parcelle no. 249	1'103 m ²	CHF	1'654.-	(1.5 CHF /m ²)
Parcelle no. 263	25'658 m ²	CHF	66'723.-	(2.6 CHF /m ²)
Total	46'296 m ²	CHF	109'118.-	(2.36 CHF /m ²)

Descriptif des parcelles

Ces parcelles sont chargées de bois, environ 500 m³/ha. En comparaison, les forêts de la commune de Féchy ont sur pied 306 m³/ha. Aucune coupe importante ne s'est réalisée ces dernières décennies, excepté une éclaircie partielle de la parcelle n° 263.

Elles sont composées de 55 % de résineux (épicéas, sapins, douglas, mélèzes) et 45 % de feuillu (hêtre). En grande partie, ce sont de jeunes arbres en début de rentabilité.

Le terrain est fertile, l'exploitation est facile et mécanisable. En 2003 la commune de Féchy a créé une place à bois idéal pour rationaliser les travaux d'exploitation dans ses forêts et éviter des accidents le long de la route cantonale, elle pourra également desservir les parcelles 71 et 263 (représentant les 87 % de la surface totale du projet d'achat).

Volume de bois exploitable

Le volume de bois exploitable annuellement serait d'environ 65 m³, celui de la commune de Féchy est de 700 m³.

Achats antérieurs de forêts

En 1974, la commune a acheté 2 parcelles de forêt :

- les Grands Devens de 2.3 ha (en face de la barque à Philippe);
- la Coutaz Rolliard de 4.2 ha (où se situera le nouveau refuge).

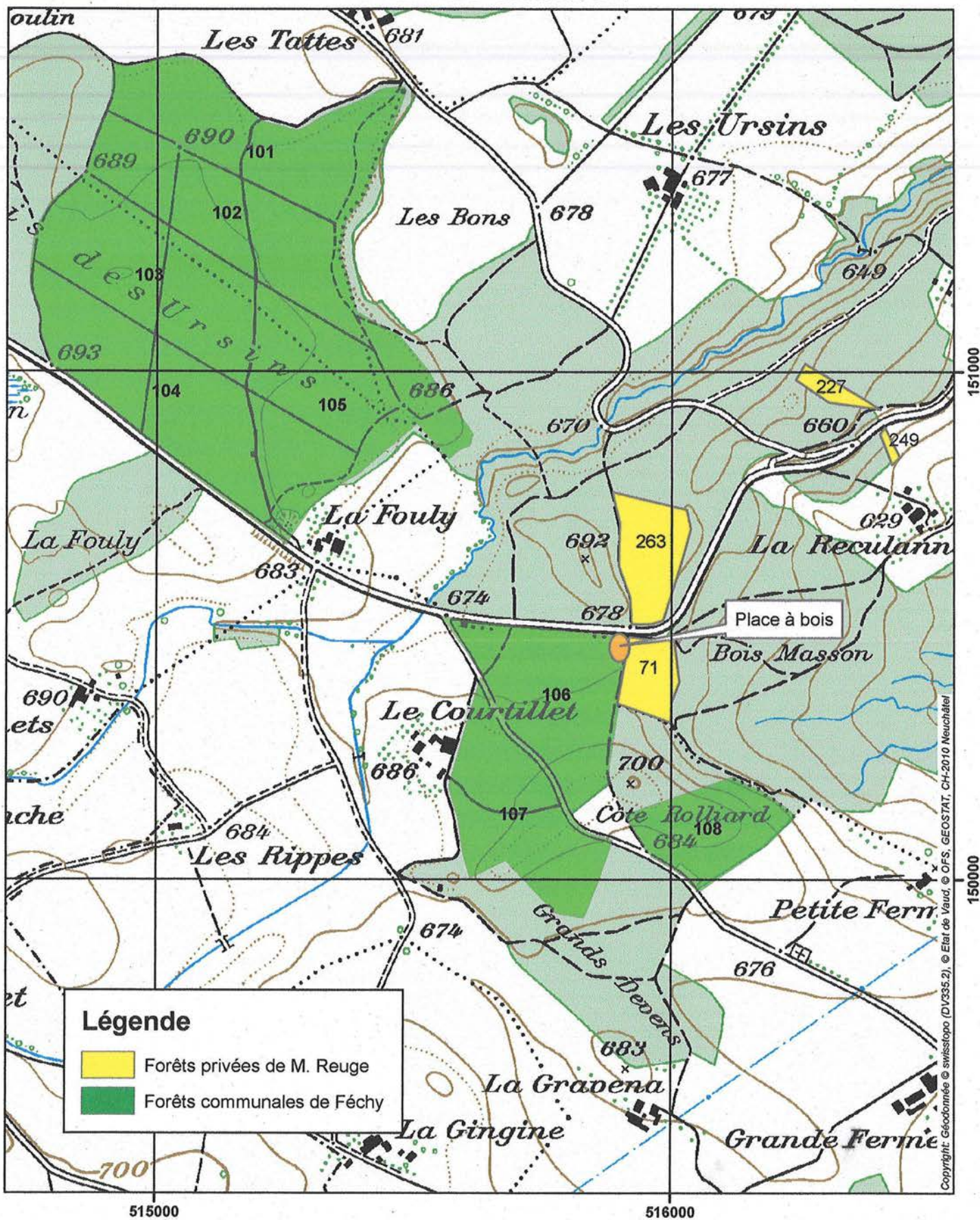
En 2005 elle a cédé 900 m² de forêt et en contre partie elle a acquis 8'200 m² de pré, dont 900 m² ont été planté en châtaignier. Actuellement, la commune de Féchy possède 66.5 ha.

Rentabilité

Il est difficile de faire une projection sur plusieurs décennies, mais il faut prendre en considération, que le pétrole devient de plus en plus rare et ses coûts d'extraction plus onéreux, alors que le bois communal est une matière indigène où la commune maîtrise toute la chaîne de production. Le prix du bois énergie augmente régulièrement assurant une rentabilité constante, pour preuve, le Crédit Lyonnais, qui dans une vision à long terme, a acheté des terrains qu'il a boisés et en fait profiter ses clients sous forme d'actions.

Annexe : 1 plan des parcelles

Plan de situation



Triage du Signal de Bougy

Echelle : 1:10'000

Date : 01.07.2009